

## Règlement d'admission 2018-2019 des candidat(e)s à la formation DirEIS

### Préambule :

Ce règlement porte sur les modalités d'admission à l'entrée en formation DirEIS, Directeur d'établissement de l'intervention sociale.

La formation préparant au **Titre de Directeur (trice) d'établissements de l'intervention sociale** (niveau I inscrit au RNCP) est proposée sous la forme de deux cycles, l'un dit en cours d'emploi sur 18 mois une semaine par mois de janvier à fin juin de l'année suivante, visant les personnes en emploi dans des structures de l'intervention sociale, le second dit en temps plein sur 10 mois de fin août à fin juin pour des personnes en reconversion professionnelle. L'évaluation de la formation s'étale de janvier à début juillet pour les 2 cycles.

La formation en cours d'emploi comprend 635 heures d'enseignement théorique, celle en temps plein 1550 heures dont 350 heures de stage. Elles se répartissent en 4 unités de formation.

### MODALITES D'INSCRIPTION A L'EPREUVE DE SELECTION

#### Date

Les candidats peuvent s'inscrire à tout moment de l'année aux épreuves de sélection. Les dates des épreuves sont à consulter sur le site (une sélection par mois de septembre à juin).

#### Les prérequis

Le cycle de formation DirEIS s'adresse à des personnes :

- Motivées pour exercer une fonction de direction d'établissement dans le champ social ou médico-social, en poste de cadre ou directeur d'un ESMS au moment de la formation pour le cycle cours d'emploi ou en reconversion professionnelle,
- Motivées pour engager un processus de formation,
- Répondant aux critères suivants :
  - Etre âgé de plus de 28 ans.
  - Etre titulaire d'un diplôme ou titre de niveau II validé. Ou présenter un dossier de Validation des Acquis Professionnels d'une expérience significative de 3 ans minimum en management, gestion de projet permettant de justifier des prérequis nécessaires.
  - Justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle et d'une formation en travail social/médico-social/sanitaire ou de 3 ans d'expérience et d'une formation en management et/ou gestion (financière, qualité ou RH) d'entreprise
  - Présenter un dossier de candidature motivé.
  - Satisfaire à une évaluation d'entrée d'une journée avec des tests, écrits à produire et entretiens.

Une expérience de plusieurs années est exigée avec une implication réelle dans le métier, matérialisée par une évolution des responsabilités assumées (chef de projet, responsable d'équipe ou de secteur, direction adjointe, direction...). Des engagements extra-professionnels, de nature associative ou syndicale sont également pris en compte



Les titulaires du CAFERUIS doivent satisfaire aux mêmes critères de sélection. S'ils sont admis, ils peuvent par contre prétendre à une dispense de l'UF 3 (Intervention sociale, contexte politique, conduites d'action et pilotages territoriaux).

En fonction de l'expérience des candidats, et sous réserve de satisfaire à des tests de positionnement, le parcours de formation en temps plein peut être allégé de certaines heures (sans toutefois dispenser des examens).

De même, une formation en cours d'emploi peut être complétée d'un stage minimum de 10 semaines, pour les personnes qui ne seraient pas en poste dans un établissement ou une structure social ou médico-social.

### Dossier de candidature

Les candidats peuvent solliciter un dossier auprès du secrétariat ou le télécharger sur le site internet de l'Institut Meslay ([www.meslay.org](http://www.meslay.org)).

Les convocations aux tests de sélection, se font au vu des renseignements fournis dans le dossier de candidature. Toute information erronée ou mensongère est de nature à exclure le candidat du processus de sélection.

#### Composition du dossier de candidature :

Les candidats doivent déposer un dossier comprenant :

- Le dossier pré-imprimé complété avec une photo d'identité
- Un curriculum vitae détaillé
- La photocopie des diplômes et attestations des principales formations continues,
- Un chèque de 150 € à l'ordre de l'Institut Meslay correspondant aux frais de traitement de dossier et de sélection.

Un dossier simplifié est à disposition sur le site pour les candidats ayant préalablement réalisé une VAP pour l'accès aux sélections DirEIS .

Les dossiers de candidature sont à transmettre au secrétariat du pôle social au plus tard 8 jours avant la date de sélection. L'Institut se réserve le droit de repousser la date de convocation aux tests si le nombre de candidats inscrits est trop important.

#### Montant des épreuves d'admission :

	Montant
Frais de traitement du dossier	50 €
Frais de sélection	100 €
Montant TOTAL	150 €

Les frais de traitement de dossier ne sont pas remboursés en cas d'annulation de la candidature ou d'absence aux épreuves de sélection.

Les frais de sélection ne seront remboursés qu'en cas de force majeure sur justificatif écrit à fournir.

### Convocation à l'épreuve d'admission

A l'issue du premier examen sur dossier :

- au regard des prérequis d'entrée en formation (CV, attestations, diplômes et certificats de formation justifiant du niveau II).
- au regard de la pertinence du projet professionnel,

Les candidats présélectionnés sont convoqués à l'épreuve d'admission. La date, l'horaire et le lieu de l'épreuve seront précisés dans la convocation.



## **EPREUVE D'ADMISSION**

Le recrutement des candidats à la formation DirEIS se fait à partir :

- de l'étude du dossier de candidature
- d'une dissertation de 3 h
- d'un test d'auto-évaluation
- de deux entretiens oraux de 30 minutes chacun, basés sur le projet professionnel et la motivation pour l'un, et la capacité à se projeter comme directeur d'établissement du champ social et médico-social pour l'autre.

Une commission de recrutement valide l'admission possible des candidats après chaque sélection.

Tout candidat admis doit ensuite confirmer son inscription en précisant l'année d'entrée souhaitée.

## **PROMULGATION DE L'ADMISSION**

### **Composition de la commission de sélection**

La commission de sélection est composée des membres suivants :

- Le directeur de l'Institut Meslay
- Les responsables de la formation DirEIS
- Les formateurs – consultants ayant participé aux entretiens

### **1 – Votre candidature est retenue**

Vous pourrez envisager l'entrée en formation à la date correspondant au cycle pour lequel vous avez été retenu(e) :

- *Novembre 2018 pour la formation en cours d'emploi*
- *Août 2019 pour la formation temps plein*

Vous ne pouvez entrer en formation. Vous gardez le bénéfice de votre admission pour l'ouverture du cycle suivant, sous réserve d'un entretien téléphonique avec l'un des responsables de formation pour confirmer votre entrée en formation. Au-delà, la validité de l'admission devient caduque ; il y aura donc nécessité de vous représenter à une session de sélection.

### **2 – Il subsiste un doute...**

Un doute subsiste sur un point précis qui vous est précisé, la commission de sélection n'a pas pu se prononcer. Pour pouvoir vous répondre, nous vous proposons un troisième entretien sur rendez-vous avec un formateur pour aborder le questionnement de la commission.

### **3 – Votre candidature n'est pas retenue**

Dans ce cas de figure, vous ne pourrez pas vous présenter aux journées de sélection avant un laps de temps minimum de 12 mois.

Le dossier de candidature, les épreuves des tests et les résultats restent confidentiels à l'Institut Meslay.

### **Communication de l'admission**

Les candidats reçoivent un courrier confirmant la décision de la commission de sélection. Ce courrier est adressé au plus tard 4 semaines après la date de sélection.

Tout refus d'admission fait l'objet d'un avis circonstancié.

Le nombre de candidat(e)s retenu(e)s dépend du nombre de places disponibles.

